

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 18 décembre 2015 portant modification de l'arrêté du 19 novembre 1975 modifié relatif aux salaires horaires de base applicables aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes

NOR : DEVK1526121A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre des finances et des comptes publics,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, notamment son article 12;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1975 modifié relatif aux salaires horaires de base applicables aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes,

Arrêtent:

Article 1^{er}

L'article 5 de l'arrêté du 19 novembre 1975 susvisé est ainsi modifié:

1° Le premier alinéa est ainsi complété:

« , ainsi que dans les collectivités régies par le titre IV du livre IV et le livre V de la troisième partie du code général des collectivités territoriales, à l'exception de celles auxquelles s'applique l'index de correction défini dans l'article 2 du décret n° 49-55 du 11 janvier 1949 modifié. ».

2° Au deuxième alinéa, les mots: « Dans les localités affectées par une réduction des rémunérations » sont remplacés par les mots: « Dans les autres localités, ».

Article 2

Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3

La directrice des ressources humaines au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le directeur du budget auprès du ministre des finances et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie,
et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
C. AVEZARD

Pour le ministre des finances
et des comptes publics et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
D. CHARISSOUX